

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 26 FEVRIER 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la mairie, suite à la convocation qui lui a été adressée par le maire Jean-Luc MAERTEN, **le jeudi 26 février 2026 à 18 H 30.**

Date de la convocation : 19 février 2026

	PRESENTS	ABSENTS	ABSENTS EXCUSES	POUVOIRS A DONNES
1. MAERTEN Jean-Luc, Maire	X			
2. GRANGEON Jacky, 1^{er} adjoint	X			
3. POLO Ludmila, 2eme adjointe	X			
4. GUITET José, 3eme adjoint	X			
5. LATINI Patricia, 4eme adjointe	X			
6. De CHALAIN Christian	x			
7. RONDA William	X			
8. POPIN Diane	x			
9. BOUTILLET Nelly	X			
10. PRINCET Helena	X			
11. AUGRY Dimitri	X			
12. MORLAT Lucile	X			
13. KONAYAO Serge	X			
14. RECOUPÉ Sébastien		X		
15. ROBIEUX Laure	X			
QUORUM : 8	14	1		

Jacky GRANGEON est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Convention d'adhésion à la mission Médiation Préalable Obligatoire avec le Centre de Gestion ;
- Convention d'accompagnement pour la transition énergie climat avec SOREGIES,
- Dissolution du syndicat de collège de CHAUVIGNY,
- Vote du Compte Financier Unique 2025
- Affectation des résultats 2025,

Décision

- Déclaration d'intention d'aliéner

Tableau des permanences du bureau de vote des 15 et 22 mars 2026

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

2026-01-FONCTION PUBLIQUE

ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de justice administrative,

Vu l'article 25-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux,

Vu la délibération n° 2025/047 du 5 décembre 2025 présentant les missions et les tarifs du CDG86.

Considérant le souhait de la commune de renouveler son adhésion à la mission de MPO proposée par le CDG86.

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

La MPO régie par la présente convention est un processus structuré par lequel les parties à un litige tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leur(s) différend(s), avec l'aide du CDG86 désigné comme médiateur en qualité de personne morale.

La commune confie au CDG86 la mission de MPO aux recours formés par ses agents publics à l'encontre des décisions administratives prévues à l'article 2 du décret n° 2022-433 du 25 mars 2022.

La convention, annexée à la présente délibération, a pour objet de définir les conditions générales d'adhésion de mise en œuvre de la mission de MPO proposée par le CDG86.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE d'adhérer à la convention de mise en œuvre de la mission de MPO,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents y afférent.**

2026-02- AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA TRANSITION ENERGIE CLIMAT

La convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti arrive à son terme au 31 décembre 2025. Par ailleurs, le décret fixant les règles de la sixième période du dispositif des certificats d'économie d'énergie entre en vigueur au 1^{er} janvier 2026 et s'appliquera pour la période 2026-2030.

Vu la convention d'accompagnement désormais intitulée 'Convention Transition Energie Climat » pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti ayant pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles SOREGIES et le syndicat ENERGIES VIENNE s'engagent à accompagner la Collectivité dans la réalisation d'opérations d'économie d'énergie sur son patrimoine bâti en lui apportant une contribution définie à l'article 4 ;

Vu les engagements des parties en matière de transfert de CEE aux termes desquels la collectivité s'engage à céder à SOREGIES, à titre onéreux ses droits selon les modalités définies dans l'article 6 de ladite convention.

Vu l'opportunité financière que ladite convention représente,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **APPROUVER la nouvelle convention d'accompagnement pour la transition énergie climat**
- **AUTORISER la signature de ladite convention par Monsieur le Maire qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026 et s'achèvera au 31 décembre 2030.**

2026-03 – FINANCES LOCALES

DISSOLUTION DU SYNDICAT DE COLLEGE DE CHAUVIGNY

Monsieur le Maire rappelle que, par arrêté en date du 25 novembre 2025, M. le Préfet a mis fin à l'exercice des compétences du Syndicat de Coopération en Matière d'Enseignement du collège de Chauvigny (SCME) :

- considérant que seul le département a la charge des collèges et doit en assurer le financement tant en investissement qu'en fonctionnement,
- considérant que les syndicats intercommunaux ne sont pas fondés à organiser et financer des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires dans les établissements scolaires du second degré.

Le SCME a donc perdu son objet. Il conserve sa personnalité morale au-delà du 31 décembre 2025 pour les seuls besoins de sa liquidation.

Par délibération 2026-03 du 21 janvier 2026, le conseil syndical a adopté :

- le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2025,
- une clé de répartition fondée sur les contributions des communes membres entre 2020 et 2025,
- la répartition des résultats de fonctionnement et d'investissement, de la trésorerie (solde du compte 515) et de l'actif et du passif du syndicat.

Considérant que la dissolution comptable ne pourra intervenir qu'après :

- les délibérations concordantes du comité syndical et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres,
- l'arrêté préfectoral prononçant la dissolution, la liquidation, et la répartition de l'actif et du passif du syndicat de collège,

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, décide, à l'unanimité :

- **d'acter la dissolution qui sera prononcée par un arrêté préfectoral à venir du Syndicat de Coopération en Matière d'Enseignement du collège de Chauvigny ordonnancée par Monsieur le Préfet de la Vienne ;**
- **d'adopter les modalités comptables de liquidation du syndicat décrites dans la délibération du syndicat ;**
- **d'intégrer au budget 2026 ou par décision modificative 2026, la quote-part des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025 du syndicat de collège, telle qu'elle sera déterminée par l'arrêté préfectoral à venir.**
- **d'autoriser le comptable assignataire du SGC de POITIERS à enregistrer en 2026 dans les comptes de la commune toutes les écritures nécessaires à la dissolution du syndicat de collège.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cette fin.**

Pour information, la commune recevra en quote-part 73.18 € en investissement et 322.81 € en fonctionnement.

2026-04– FINANCES LOCALES **VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE LA COMMUNE**

Mme POLO, adjointe aux finances, présente les résultats 2025 du compte financier unique au conseil municipal :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement :	137 357.80	834 143.84	696 786.04
Fonctionnement :	743 717.45	1 349 305.40	605 587.95

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle du conseil, le conseil municipal approuve les comptes et résultats du CFU 2025, à l'unanimité.

La délibération portant sur **l'affectation des résultats 2025** est reportée et sera acté au cours de la séance du vote du BP 2026.

DECISIONS

1-2026 – DOMAINE ET PATRIMOINE **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 26 mai 2020, il présente au conseil municipal les décisions prises en vertu de cette délégation sur les déclarations d'intention d'aliéner et pour lesquelles la commune n'a pas préempté :

Date de Réception	Vente	Lieu
13.01.2026	FRAPPIER Christian et SERVOUZE Alexandra	2A Rue des Maugris
04.02.2026	PORCHERON Patrice et SAVIGNY Maryline	Le Chiron Neuf
06.02.2026	Consorts AUDRU	Les Groges
23.02.2026	ETIENNE Cyril et WIBAUT Virginie	20 Rue de la Vallée

INFORMATIONS

TABLEAU DES PERMANENCES **AUX ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026**

8 h – 10 h	Jacky GRANGEON, Président Nelly BOUTILLET Anass MELOUKI
10 h – 12 h	Laure ROBIEUX Diane POPIN Ludmila POLO
12 h – 14 h	Jean-Luc MAERTEN William RONDA Serge KONAYAO
14 h – 16 h	Patricia LATINI Lucille MORLAT Christian de CHALAIN
16 h – 18 h	José GUITET Hélène MIREBEAU Xavier EHRET

AVANCEMENT DES TRAVAUX A LA MAISON COMMUNALE

La maçonnerie, le remplacement des menuiseries, l'installation de la pompe à chaleur sont terminés. Les travaux de couverture ont pris du retard en raison des intempéries.

ACCA

Monsieur PRINCET informe la commune qu'il démissionnera de la présidence de l'ACCA au 1^{er} juin prochain.

MEMOIRE JARDRAISE

La cérémonie du 19 mars aura lieu devant la stèle à 17 h 30.

Plusieurs animations sont prévues, un repas à la salle des fêtes le 27 mars et une sortie au marais poitevins le 25 avril 2026.

SIVOS

Lors de la dernière réunion, il a été rappelé que GP devrait prendre en charge les frais de transports du SIVOS suite à un transfert de compétence depuis la rentrée scolaire 2023, comme pour les communes de GP 13. Or GP n'envisage pas de rembourser au SIVOS les frais de transports avancés qui représente environs 11 000 € par an. Il sera proposé à la nouvelle gouvernance de décider d'un recours pour que les sommes avancées soient remboursées au SIVOS.

Cette année, seront fêtés les 50 ans du SIVOS. Une manifestation sera organisée pour marquer cet anniversaire.

PROBLEME D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA PASCALIERE, ROUTE D ANZEC, RUE DE L EPINOUX, LOTISSEMENT DE LA CRUE ET DE LA CHAGNERAIE

Régulièrement, sur ce secteur, de nombreuses lampes ne fonctionnent pas du fait d'un manque de puissance sur le réseau. Des travaux de renforcement par SOREGIES sont prévus sur le poste de transformateur de la Pascalière et l'installation d'un nouveau poste au croisement de la rue de l'Ormeau et du chemin de la Crue.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE

GP a fait la présentation du patrimoine de la commune. Seul était présenté le patrimoine privé sur la base du volontariat. Un livret sera édité. Ces informations seront consultables en ligne sur le site de la région. Le dernier recensement avait été réalisé en 1964.

Une randonnée sera organisée au printemps pour découvrir ce patrimoine.

DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

S'agissant du dernier conseil municipal de cette mandature, Monsieur le Maire a été remercié pour son engagement. Chacun s'est félicité d'avoir participé à ce conseil municipal qui malgré son désaccord sur certain dossier, a fait preuve d'écoute, d'échange et de décision démocratique.

MEDAILLE D'OR DU TRAVAIL DE MME COGNAULT Chrisine

Christine COGNAULT s'est vu remettre par le Maire la médaille d'or du travail pour plus de 40 ans d'activités à la mairie.

Prochain conseil municipal : le jeudi 2 avril 2026,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 20 h 30.

Le secrétaire de séance,
Jacky GRANGEON,

le maire,
Jean-Luc MAERTEN,